

de la nôtre, d'ajourner toutes nos divergences d'opinion au sujet de ces problèmes domestiques. Quant à moi, en ce qui concerne les questions de tarif, de banque, de crédit agricole, d'établissement sur les terres, et de tous les problèmes qui intéressent nos concitoyens de l'Ouest, mon attitude est la même qu'il y a trois semaines, et je suis certain que mon honorable ami (M. Crerar) ne s'écarte pas beaucoup de cette attitude. Mais pour le moment, nous les laissons de côté, et nous entrons dans l'Union avec un but tout autre.

En face d'un tel appel aux électeurs, dont il a voulu s'assurer la bonne foi par sa présence dans les assemblées politiques, et alors que le ministre de l'Immigration et de la Colonisation fait encore partie de l'administration, puis-je demander comment mon très honorable ami ose dire que son Gouvernement est justifiable de traiter cette toute importante question, sans avoir, au préalable, donné l'occasion au peuple canadien de voter pour une Chambre des communes qui puisse en Parlement exprimer exactement ses vues?

A ce moment, l'honorable représentant de Marquette (M. Crerar) et mon très honorable ami se tenaient l'un à côté de l'autre. Aujourd'hui, ils sont directement opposés l'un à l'autre, occupant des positions absolument opposées. Pourquoi l'honorable député de Marquette a-t-il quitté le ministère dont il faisait partie? Il l'a quitté parce qu'il se rendait compte que ce ministère avait été formé dans un but particulier, que lorsque ce but avait été accompli, il n'avait plus ni droit ni autorité pour agir. Il a pris la même attitude, exactement, que mon honorable ami a prise au sujet du tarif, lequel le Gouvernement ne peut traiter en aucune manière. Dans ces circonstances, je demanderai à mon très honorable ami comment, lorsqu'il garde dans son cabinet ministériel un collègue qui a donné semblable garantie au peuple, il ose dire à Son Excellence que le tarif est une question qui doit être discutée à cette session même du Parlement?

Mais l'honorable député de Marquette et l'honorable ministre de l'Immigration et de la Colonisation ne furent pas les seuls à se prononcer absolument pour que toute législation concernant le tarif soit excluse de la juridiction du gouvernement unionniste; ils ne sont pas les seuls à avoir fait des promesses que le peuple canadien est justifiable de croire décisives; que le tarif ne serait pas réglé avant qu'un appel ne soit fait aux électeurs spécialement au sujet des questions d'intérêt national. Le très honorable premier ministre lui-même a fait une mention spéciale

du tarif. J'ai déjà cité son appel sur cette question. Voici ce qu'il a dit, en particulier, relativement au tarif:

En temps de paix, nous pouvons nous permettre d'appuyer un candidat, sous réserve, mais en temps de guerre, ce serait une menace pour la nation. Je ne fais aucune demande urgente. Je ne demande au peuple de voir la question telle qu'elle se présente, et de s'assurer qu'un vote contre la nouvelle administration mettrait en péril notre travail de guerre. Nous ne demandons à personne de changer ses convictions ou d'y renoncer, en ce qui concerne les questions financières, ou au sujet du tarif, ou tout autre sujet.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien!

L'hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami dit: "Très bien". Je lui demanderai: Ose-t-il dire que son ministère en s'efforçant de légiférer sur le tarif durant la présente session n'oblige pas les hommes et les femmes du pays à renoncer à l'expression de leur manière de voir quant au tarif? Si mon très honorable ami veut bien dire qu'il a l'intention d'en appeler au peuple, je suis prêt à admettre qu'il ne leur refuse pas le droit qu'il avait dit alors ne pas vouloir leur enlever. Mais, s'il se permet durant cette session de traiter la question du tarif, le peuple l'accusera du plus grand manque de foi dont un homme politique puisse être coupable.

Nous demandons tout simplement qu'ils remettent à plus tard la discussion de leurs opinions et convictions, et qu'ils les subordonnent à une nécessité infiniment plus grande, durant ces temps anormaux. C'est là tout ce que nous demandons. La base d'union acceptée était la seule base d'union possible actuellement. Ce que M. Calder et moi demandons, c'est que le peuple s'unisse sous le même principe que celui qui a uni le Gouvernement du pays.

Dans les citations que j'ai faites, vous avez entendu ce que le ministre de l'Agriculture d'alors et le ministre actuel de l'Immigration et de la Colonisation ont dit du principe accepté par l'union. Ils ont dit tous deux que toute question relative au tarif en était excluse. Mon très honorable ami se joint à eux et en appelle sur le même principe. Je demande de nouveau, comment donc mon très honorable ami peut-il dire que son Gouvernement est justifiable de traiter cette question de toute importance avant de donner au peuple du Canada l'occasion de voter pour une Chambre des communes qui puissent exprimer exactement ses vues.

M. l'Orateur, je ne puis m'imaginer ce que mon honorable ami peut répondre, vu les citations que je viens de faire.